

MODÈLES DE CONTRATS ET DE DOCUMENTS

edilex

Le juridique.
Simplifié.

edilex.com

Montréal : 514-745-5410
Sans frais : 1-877-745-5410
Courriel : info@edilex.com

**CONTRAT DE LICENCE
D'UNE MARQUE DE COMMERCE**

AVIS ET LICENCE

Ce document est protégé par la Loi sur le droit d'auteur du Canada et les traités internationaux s'y rapportant. Toute reproduction non autorisée de ce document, qu'elle soit totale ou partielle, est strictement interdite. Les abonnés chez Edilex inc., ainsi que les clients qui ont payé le prix unitaire de ce document, sont cependant autorisés à reproduire celui-ci aux fins de consultation et d'adaptation seulement, dans le cadre usuel de leurs activités commerciales ou professionnelles, pourvu que lesdites activités ne soient pas des activités d'édition ou d'autres activités impliquant la distribution totale ou partielle du contenu de ce document au public, pour quelque motif que ce soit.

Bien que les Produits Edilex soient revus et révisés par l'équipe de juristes d'Edilex inc. afin d'être conformes aux lois applicables au Québec à la date de leur rédaction, Edilex inc. ne peut en aucune façon garantir leur conformité ou leur utilité et se dégage de toute garantie ou condition, implicite ou explicite, se rapportant au contenu de ces documents. Toute personne intéressée à faire l'utilisation de l'un ou l'autre des Produits Edilex devrait consulter un professionnel du droit pour s'assurer de la conformité de leur contenu et de leur application à sa situation particulière. Edilex inc. n'est pas responsable de toute perte ou dommage subi, en tout ou en partie, attribuable à toute erreur ou omission de sa part relativement à la saisie, la compilation, l'interprétation, la présentation, la rédaction, la communication, la mise à jour ou la livraison des informations contenues dans les Produits Edilex. Sans restreindre l'application de ce qui précède, la responsabilité totale d'Edilex inc. pour toute réclamation en vertu de l'utilisation des Produits Edilex ou reliée à cette utilisation ne peut excéder, selon le cas, le coût de l'abonnement ou le prix unitaire d'un document.

© 2020 EDILEX INC.



CONTRAT DE LICENCE D'UNE MARQUE DE COMMERCE intervenu en la ville de, province de Québec, Canada.

ENTRE : **V1** (*nom de la personne physique*), (*occupation*), domicilié(e) et résidant au (*numéro et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*) [, faisant affaires à titre d'entreprise individuelle sous le nom de (*dénomination*)];

OU

V2 (*nom de la personne morale*), personne morale dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la *Loi* (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant son principal établissement au (*numéro et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro conformément à la *Loi* (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée*) qui est dûment autorisé à agir à cette fin, [(**V1**) comme il(elle) le déclare] **OU** [(**V2**) comme indiqué dans l'extrait de résolution de l'administrateur unique [OU du conseil d'administration], à l'annexe A];

OU

V3 (*nom de la société de personnes*), [société en nom collectif], **OU** [société en commandite représentée par (*nom de son commandité*), son commandité], **OU** [société en participation], **OU** [coentreprise], **OU** [collaboration], **OU** [tout autre groupement de personnes] exploitant une entreprise, dûment formée selon [le *Code civil du Québec*], **OU** [la *Loi* (*identification de la loi applicable*)], **OU** [le régime de droit commun applicable], ayant son principal établissement au (*numéro et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée (*selon le cas*) sous le numéro conformément à la *Loi* (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle est immatriculée*), représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin comme elle le déclare, **OU** [comme indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en nom collectif], **OU** [comme indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] du commandité de la société en commandite], **OU** [comme indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en participation], **OU** [comme indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des participants à la coentreprise], **OU** [comme indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun

PROPRIÉTAIRE	LICENCIÉ

des collaborateurs à l'accord de collaboration], **OU** [comme indiqué dans les extraits de résolutions des membres de tel autre groupement de personnes], à l'annexe A;

CI-APRÈS LE « PROPRIÉTAIRE »;

ET : (*identification du licencié*) (*sélectionner la version appropriée dans la liste ci-dessus et insérer l'annexe B si nécessaire*);

CI-APRÈS LE « LICENCIÉ »;

CI-APRÈS COLLECTIVEMENT LES « PARTIES »;

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT:

- A) Le PROPRIÉTAIRE œuvre dans le domaine de (*description du secteur d'activités de cette partie*);
- B) Le LICENCIÉ œuvre dans le domaine de (*description du secteur d'activités de cette partie*);
- C) Le PROPRIÉTAIRE est détenteur de la marque de commerce enregistrée « », comme défini ci-après;
- D) Le LICENCIÉ désire exploiter la marque de commerce « » et le PROPRIÉTAIRE accorde au LICENCIÉ une licence exclusive [**OU** non-exclusive] pour l'exploitation d'une telle marque de commerce au Canada;
- E) Les PARTIES désirent consigner les modalités de leur entente à ce sujet dans un écrit sous seing privé;
- F) Les PARTIES désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT:

PROPRIÉTAIRE	LICENCIÉ

0.00 INTERPRÉTATION**0.01 Terminologie**

À moins d'indication contraire dans le texte ou d'incompatibilité avec celui-ci, les mots et expressions commençant par une majuscule dans ce contrat [et dans toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci] s'interprètent comme suit :

0.01.01 Activités

signifie, à l'égard du PROPRIÉTAIRE, (*description des principales activités commerciales*), et signifie, à l'égard du LICENCIÉ, (*description des principales activités commerciales*);

0.01.02 Améliorations

désigne toute modification, toute mise à jour, tout rehaussement ou toute autre forme de perfectionnement de la Propriété Intellectuelle du PROPRIÉTAIRE;

0.01.03 Charge

signifie une cause légitime de préférence, un démembrement du droit de propriété, une modalité de la propriété, une restriction à l'exercice du droit de disposer ou une sûreté de quelque nature qu'elle soit, créé par contrat ou par effet de la Loi, y compris tout droit susceptible de devenir l'un ou l'autre de ces droits ou affectations;

0.01.04 Contrat

signifie le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées à l'occasion par les PARTIES, conformément à l'article 12.05 du Contrat;

0.01.05 Différend

signifie tout problème, difficulté, désaccord ou litige entre les PARTIES se rapportant à l'interprétation, l'application, l'exécution ou l'annulation du Contrat ou encore à leurs relations légales ou d'affaires;

0.01.06 Force Majeure

signifie tout événement imprévisible et irrésistible échappant au contrôle d'une PARTIE contre lequel celle-ci ne peut se protéger ou se prémunir; pouvant notamment comprendre tout sinistre provoqué par la nature, une épidémie, un incendie, un accident, une guerre (qu'elle soit déclarée ou non), une insurrection, une émeute, un acte de terrorisme, une grève,

PROPRIÉTAIRE	LICENCIÉ

un arrêt ou un ralentissement de travail spontané, un lock-out, une panne de courant ou de télécommunications, y compris les services d'Internet, téléphoniques ou d'électricité, l'intervention des forces armées militaires ou civiles, ou le respect d'une Loi, d'un décret du gouvernement ou d'une ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité publique [OU (le cas échéant, identifier toute autre cause reliée au contexte particulier du Contrat)];

0.01.07 Information Confidentielle

signifie toute information (commerciale, technique, scientifique, financière, juridique, personnelle ou autre) qu'une PARTIE divulgue [avant et] pendant la durée du Contrat et que la PARTIE réceptrice, faisant preuve d'un jugement d'affaires raisonnable, comprend comme étant confidentielle, incluant notamment toute information en lien avec ses Activités, ses stratégies et occasions d'affaires, ses finances, sa Propriété Intellectuelle, ses fournisseurs, ses clients ou ses employés, à l'exception de toute information:

- a) connue par la PARTIE réceptrice, avant la date de sa divulgation;
- b) connue du public ou disponible au public avant la date de sa divulgation;
- c) qui devient connue du public ou disponible au public après la date de divulgation et qui ne provient pas d'une violation de l'engagement de confidentialité de la part de la PARTIE réceptrice;
- d) reçue en tout temps par une Personne qui n'est pas soumise à un engagement de confidentialité, se rapportant à cette information, en faveur de l'une ou l'autre des PARTIES;
- e) développée indépendamment par la PARTIE réceptrice;
- f) personnelle fournie par une personne physique, lorsque cette information est utilisée pour les fins auxquelles elle a été divulguée ou pour toute autre fin permise par la Loi;

0.01.08 Loi

signifie, selon le cas, qu'il s'agisse d'une juridiction fédérale, provinciale, municipale ou étrangère, une loi, un règlement, une ordonnance, un décret, une directive ou politique administrative ou un autre instrument législatif ou exécutif d'une autorité publique ou parapublique, une règle de droit commun ainsi que toute décision judiciaire et administrative par un tribunal compétent se rapportant à leurs validité, interprétation et application et comprend, lorsque requis, un traité international et un accord interprovincial ou intergouvernemental, étant entendu que, lorsque le Contrat renvoie à une Loi précise, cela comprend tous les règlements adoptés en vertu de celle-ci, toutes les modifications s'y

PROPRIÉTAIRE	LICENCIÉ